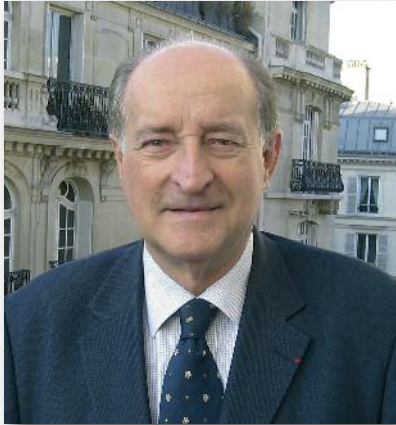




La protection des majeurs se modernise



La tâche de ceux qui s'occupent de personnes handicapées mentales est difficile et demande aux professionnels comme aux familles une grande disponibilité, une attention soutenue et une approche « affective » de tous les instants. L'accompagnement requiert d'énormes qualités de cœur que savent dispenser tous ceux qui sont concernés.

Mais il y a plus : on change d'approche quand il s'agit de veiller aux problèmes matériels rencontrés, de faire des choix patrimoniaux, de gérer les implications fiscales des décisions, de préparer une succession, ou tout simplement

de gérer la vie quotidienne d'une personne handicapée, citoyenne comme tout un chacun.

Pour cela, les lois successives ont mis en place ce que l'on peut appeler « la protection des majeurs » : tutelle, curatelle simple ou renforcée, mandat de protection future ou pour autrui, conseil de famille, sont des termes de plus en plus utilisés.

Que recouvrent-ils ? La loi du 5 Mars 2007 nous renseigne, complétant ou aménageant les textes de 2002 et 2005. Le fond même du Droit a été profondément aménagé, adapté, modernisé. Les nouvelles dispositions, qui s'éloignent de la loi de 1975, insistent sur le « projet de vie », élément clé de la démarche de tous, dont la « protection des majeurs » est un aspect, certes essentiel, parmi d'autres.

Le pôle « Projet de vie et Protection des Majeurs » de notre Association s'est sérieusement penché sur tous ces problèmes, essentiellement juridiques, et vous propose un éclairage assez complet des dispositions actuellement en vigueur pour vous aider dans la vie quotidienne, même si l'on est toujours en attente de décrets d'application qui, bien que promis, n'ont pas encore tous vu le jour. Ce numéro d'EPANOUIR est consacré à la protection juridique des majeurs. Le prochain traitera du projet de vie.

Enfin, une information importante : l'équipe rédactionnelle qui, depuis trois ans, a fait évoluer votre revue « EPANOUIR », veut faire le point avec vous : lecteurs, qui êtes-vous ? Quelles sont les responsabilités que vous exercez auprès d'un proche en situation de handicap, et surtout, que pensez-vous d'EPANOUIR. Dix minutes suffisent pour remplir le questionnaire qui figure dans les pages centrales de ce numéro. Répondez vite et, pour cet exercice, recevez tous nos remerciements.

François de CIDRAC